

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 8 avril 2025</i>	
2025 – 040	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 01/04/2025
	Date d'affichage : 01/04/2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, LAHONTAN.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

M. COLY a donné procuration à M. DARRACQ

Absents : M. SEIRACQ, M. DEHEZ

Secrétaire de séance : M. François CONSTANTIN

OBJET :

**AUTORISATION DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT
N°202301 – RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER DOJO
MODIFICATION MONTANT GLOBAL ET REPARTITION CP**

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

VU l'instruction M57,

VU la délibération n°2024-034 du 2 avril 2024 d'ouverture de l'APCP n°202301 – Rénovation énergétique du Foyer Dojo,

VU la délibération n°2024-119 du 1^{er} octobre 2024 modifiant l'APCP n°202301

CONSIDERANT les crédits de paiement de l'année 2024 non utilisés au 31/12/2024 (55 180, 12 €)

CONSIDERANT les avenants au marché validés en 2024 et 2025,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

DECIDE de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de rénovation énergétique du foyer et dojo ainsi que détaillé ci-après :

- Montant au 31/12/2024 : 535 000,00 €
- Montant modifié : 546 153,00 €

	DEPENSES		TOTAL
	ANNEE 2024	ANNEE 2025	
Crédits de paiement au 31/12/2024	420 000,00 €	115 000,00 €	535 000,00 €
Restes à réaliser 2024 - à reporter	/	55 180,00 €	/
Crédits de paiements modifiés en 2025	420 000,00 €	126 153,00 €	546 153,00 €
Crédits de paiement réalisés	364 819,88 €	- €	364 819,88 €
Solde	55 180,12 €	181 333,00 €	181 333,12 €

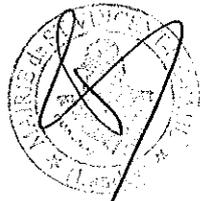
- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

	REGETTES ajustées	SUBVENTIONS perçues
Subventions :	183 500,08 €	44 234,70 €
- D.E.T.R. (20 %)	81 061,00 €	29 400,00 €
- Fonds verts (10,2 %)	40 268,00 €	14 834,70 €
- C.R.T.E. (20 %)	34 045,00 €	- €
- Fonds concours CAGD	28 126,08 €	- €
Emprunt	250 000,00 €	250 000,00 €
Fonds propres	112 652,92 €	70 585,18 €
TOTAL	546 153,00 €	364 819,88 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
 Pour copie conforme
 Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **9 avril 2025**
 Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :		
Pour		21
Contre		00
Abstention		00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
 Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250408 – DE2025040
 et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).